

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR APPROVAL BY REFERENDUM

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° P.2098-LAS-185**

**SECOND DRAFT BY-LAW NO. P.2098-LAS-185**

**1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 septembre 2016 sur le premier projet de règlement P.2098-LAS-185, le conseil a adopté à sa séance du 21 septembre 2016 le second projet P.2098-LAS-185 intitulé « Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation d'enseignes détachées et d'enseignes communautaires détachées dans les zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 et C11-14, de préciser le nombre, les dimensions, la superficie et les matériaux autorisés, d'exiger un aménagement paysager à la base et de fixer des règles relatives à l'implantation et à certains cas particuliers ».

L'objet de ce règlement vise à permettre la réalisation du concept d'affichage retenu pour l'avenue Dollard dans les zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 et C11-14 en y insérant des dispositions pour les enseignes détachées et les enseignes communautaires détachées précisant le nombre, les dimensions, la superficie et les matériaux autorisés; exigeant un aménagement paysager à la base et fixant des règles relatives à leur implantation; et traitant de certains cas particuliers. Les enseignes communautaires publiques seront retirées et la zone C10-20 sera exclue du concept d'affichage, étant donné que l'ensemble des terrains de cette zone font face au boulevard Newman.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- Les critères à satisfaire afin que l'installation d'une enseigne détachée ou communautaire détachée soit autorisée.
- Les conditions à respecter afin que l'installation de deux enseignes détachées ou communautaires détachées soit autorisée.
- Les conditions à respecter afin que l'installation d'une enseigne détachée ou communautaire détachée de type « panneau-réclame » soit autorisée.
- La réduction possible de cases de stationnement lors de l'installation d'enseignes détachées ou communautaires détachées.
- L'interdiction des enseignes directionnelles.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

**2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 30 septembre 2016 à 16 h 45;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**3. PERSONNES INTÉRESSÉES**

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

**4. ABSENCE DE DEMANDES**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet de règlement ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

DONNÉ À LASALLE, ce 22 septembre 2016.

Nathalie Hadida  
 Secrétaire d'arrondissement

**1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM**

Following the public consultation meeting held on September 12, 2016 on first draft by-law number P.2098-LAS-185, Council adopted at its meeting of September 21, 2016 second draft by-law P.2098-LAS-185 entitled "First draft by-law amending Zoning by-law number 2098 to allow the installation of detached signs and detached community signs in zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 and C11-14, to specify the quantity, size, area and authorized materials, to require landscaping at the base, to establish rules for their installation and to provide for special cases."

The purpose of this by-law is to implement the signage concept retained for avenue Dollard in zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 and C11-14 by adding provisions for detached signs and detached community signs specifying the quantity, size, area and authorized materials; requiring landscaping at the base and establishing installation requirements; and providing for special cases. The public community signs will be removed and zone C10-20 will be excluded from the signage concept, since all land in this area faces boulevard Newman.

This second draft by-law contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zone concerned and contiguous zones such that a by-law that contains them be submitted for approval in conformity with the Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities.

An application relative to the provisions pertaining to:

- The conditions required to permit the installation of a detached or detached community sign.
- The conditions required to permit the installation of two detached or detached community signs.
- The conditions required to permit the installation of a detached or detached community advertising sign.
- The possible reduction of parking spaces as a result of the installation of detached or detached community signs.
- The prohibition of directional signs.

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. The purpose of this application is to submit the by-law containing this provision to the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zone from which a valid application is submitted with regards to the provision.

**2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION**

To be valid, an application must:

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the office of the Secretary of the Borough no later than September 30, 2016 at 4:45 p.m.;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

**3. INTERESTED PERSONS**

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

**4. ABSENCE OF APPLICATIONS**

All provisions of the second draft by-law that are not subject to any valid application can be included in a by-law that will not require approval by eligible voters.

**5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT**

The second draft by-law and zoning plans can be viewed at the office of the Secretary of the Borough, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the Ville de Montréal website at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on "Public Notices".

GIVEN AT LASALLE, this 22<sup>nd</sup> day of September 2016.

Nathalie Hadida  
 Secretary of the Borough

